



## Droit en general entre locataire et proprietaire

Par **Daviduss**, le **04/05/2009** à **11:52**

Bonjour,

je dois une somme d'argent à une personne pour qui j'ai été condamné, j'ai fait un dossier de surendettement j'ai bientôt fini mais il me reste à lui payer, je ne peux avoir de crédit à ma banque. Si je lui signe une reconnaissance de dette, peut-il me faire une lettre à la banque de France afin de régulariser ce dossier afin que je puisse avoir un crédit à ma banque.  
Je vous remercie par avance

merci d'avoir répondu.

est-ce légal? y a-t-il un ou plusieurs cas dans ce domaine?

quel modèle de lettre à faire? si vous plaît?

sincère

salutation

Par **Paula**, le **05/05/2009** à **12:55**

Bonjour,

Si vous êtes en surendettement, la banque ne peut pas vous octroyer de crédit. Je ne pense pas qu'un courrier de cette personne changerait la réglementation.

Très cordialement